

DECLARATION

du Syndicat Force Ouvrière Air France

Bureau Central, le 29 juin 2015 - N° 11/15

Les salariés d'Air France ont pris connaissance, le 15 juin 2015 au soir, par un « *Flash actu* », des « mesures d'adaptation immédiates » décidées par la Direction Générale de l'Entreprise et annoncées préalablement aux Cadres supérieurs.

Sur la forme, le SGFOAF condamne ce mode de communication, qui court-circuite à la fois le CCE et les organisations syndicales représentatives de l'Entreprise, ne permet aucun débat et n'est pas le signe d'un dialogue social de qualité. Pour preuve, les syndicats représentatifs du personnel au sol n'ont été reçus, à leur demande, que le 25 juin.

Sur le fond, le SGFOAF exprime des doutes sur la contribution de ces mesures à l'atteinte des résultats prévus en 2015, et notamment sur le chiffre avancé de 80 millions d'euros.

En effet, les mesures relatives au programme et à la flotte ne contribueront, au mieux, qu'au résultat des deux derniers mois de 2015.

Quant aux autres mesures, elles relèvent de bonnes intentions, mais ne sont, pour la plupart, ni quantifiables, ni d'application immédiate.

Le SGFOAF ne voit dans cette annonce qu'un effet de communication destiné à « passer l'été » et préparer les salariés aux annonces, à l'automne, « des actions nécessaires à l'avenir d'Air France ».

L'annonce par *Le Monde* le 26 juin, d'un mystérieux « plan B », assorti de milliers de suppressions d'emplois, ne peut que renforcer les craintes des salariés malgré le bref démenti apporté depuis via *Flash actu*.

Pour le SGFOAF

Christophe Malloggi